

Information CFE-CGC - No 22

La CFE-CGC vous informe - Orvault / Rennes / Cesson

Le + syndical

CR commission de suivi du PSE du 15/11/07

La direction (d'Orvault) nous mènerait-elle « encore » en bateau ?

Résumé des grilles présentées en réunion :

Départs :	Acceptés : ■ 69 CAPA ■ 1 mutation ■ 24 projets externes	En attente : ■ 31 CAPA ■ 5 projets externes	En cours : ■ 1 projet externe
Création de postes : ■ 5 par reclassement sur 80 prévus en CCE.	Fréquentation espace mobilité : ■ Orv : 17 p. pour 35 RdV ■ Ren/Ces : 41 p. pour 74 RdV		

Message de la direction : « *Problème de recrutement sur Orvault pour les postes ouverts.* »



Nous constatons, à la CFE-CGC, qu'il est annoncé 80 créations de postes sur Orvault et qu'il semble que seuls 5 soient pourvues (4 reclassements d'Orvault et 1 de Rennes). Et si on regarde sur 'outils Global E-Staffing: Career Opportunities, pour « France - Pays De La Loire - Orvault », on ne trouve que les 6 postes ci-dessous !!

CONCEPTEUR DEVELOPPEUR LOGICIEL, Ingénieur Support Avant-vente (Expert Access), Concepteur Développeur Logiciel, INTEGRATEUR VALIDEUR SYSTEME RESEAUX, INTEGRATEUR VALIDEUR RESEAUX, et ARCHITECTE RESEAUX...

Il semble que ce soit plutôt des "postes à créer" que des "postes ouverts" !! La direction ne pousse pas trop à ouvrir des postes ! La réponse de leur part fut « pas de recrutement car pas de candidats » !!! Mais, sans postes ouverts, comment avoir des candidats ? Il semblerait que la réalité a du mal à coller au discours officiel... Se ficherait-on de nous ?

Anecdote indienne...

Une histoire belge ?

Il était une fois un développeur indien envoyé en Belgique pour formation (les voyages à l'étranger permettent de les re-motiver...) pour 4 semaines.

Arrivé sur place, il ne peut accéder au site Alcatel-Lucent Bell (en Belgique, une formation sur un site Belge d'une multinationale exige l'obtention d'un permis de travail préalable)...

Ca tombe bien, c'est une formation en E-Learning ! Donc, il réalise sa formation depuis...

Devinez où? Sa chambre d'hôtel en Belgique !!!

Comme le droit belge autorise quand même une présence sur le site de 5 jours par mois si le salarié étranger est en formation, et que, coup de bol, son déplacement est à cheval sur octobre et novembre, le salarié ira 5j en octobre, puis 5j en novembre voir ses collègues...

Rassurez-vous, le coût final de ce déplacement (indemnité journalière, nuit hôtel, accès wifi, le billet d'avion et la formation) ne dépasse pas les 10 000 €...



Brevets : des avancées à Alcatel-Lucent...

Le portefeuille combiné d'Alcatel-Lucent est d'environ 25000 brevets et contribue pour 10% au chiffre d'affaire du groupe.

Sur cet aspect au moins ALU est à peu près à niveau par rapport à Cisco ou Microsoft ...

Le brevet contribue de 2 façons à faire rentrer de l'argent, soit les entreprises extérieures doivent verser des royalties à Alcatel soit quand 2 brevets sont déposés simultanément dans des zones géographiques distinctes, ce qui est très fréquent, cela permet à Alcatel-Lucent d'exploiter son idée sans à avoir à verser de royalties à quiconque.

La politique de propriété intellectuelle a une importance considérable. Récemment des améliorations ont été apportées, entre autres par Olivier Baujard qui conduit la nouvelle entité, IPS (Intellectual Property and Standards, ex-IPG). A savoir que la rémunération se fait en 2 temps : 1200 euros lors du dépôt de l'invention à l'INPI (Institut de la Propriété Industrielle) et 7 mois plus tard après un état des lieux mondial sur ce brevet, une confirmation est envoyée à Alcatel. Si cette confirmation est positive et dans ce cas seulement, un 2e bonus de 1200 euros est versé à l'inventeur. De plus ALU décide dans quelles zones il va déposer le brevet en plus de la France.

Certes ces améliorations sont conséquentes : 2400 € contre 600 €.

Mais depuis quelques années la jurisprudence évolue en faveur du salarié. Le processus actuel ne tient pas du tout compte de la valeur économique de l'invention tout simplement parce qu'au moment de l'invention celle-ci n'est pas forcément connue.

De plus en plus on évolue vers une logique de participation. A savoir que l'inventeur perçoit un pourcentage (à définir) sur les bénéfices que son invention a rapporté et pas seulement une rémunération fixe.

De toute façon il est évident que c'est l'intérêt commun de l'entreprise et des salariés que de faire connaître davantage la politique existante, et d'aller encore plus loin dans l'intéressement du salarié aux bénéfices de son invention.

Vos contacts locaux :

B. BARRET - ORV
Poste (2-105) 1753
Délégué syndical

R. MONNIER - ORV
Poste (2-105) 1238
Délégué personnel (sup)

B. BOUSQUET - IND
Poste (2-721) 3111
Délégué syndical

M. GUYOMARD - REN
Poste (2-172) 1710
Délégué syndical

B. THIBAUT - ORV
Poste (2-105) 1795
Représentant syndical.

Information CFE-CGC - No 22

La CFE-CGC vous informe - Orvault / Rennes / Cesson

Le + syndical

Calendrier

La prochaine commission centrale de suivi du PSE en cours aura lieu le 10 décembre.

Le prochain CCE aura lieu les 12 et 13 décembre. Il s'agira du CCE normal de fin d'année qui comportera le suivi du PSE en cours.

La direction n'a à ce jour pas évoqué un impact possible de l'annonce de Pat de supprimer 4000 emplois supplémentaires...



Croissance : Les donneurs de leçons...

Par Jean Conan - conan@cfecgc.fr

C'est grâce à une dévaluation de fait du dollar que les USA tentent de rétablir leur balance des paiements et essayent d'assurer chez eux le meilleur taux d'emploi possible. Mais cela ne les gêne nullement de donner des leçons d'orthodoxie économique à la terre entière...

Par exemple, le «World Economy Forum», organisateur du forum de Davos, observe les chiffres de l'économie française et... conclut à une régression causée par notre marché du travail jugé désastreux !

La CFE-CGC sait bien que les premiers choix de la nouvelle présidence française se sont inscrits dans la droite ligne du processus électoral. Oui, la CFE-CGC dénonce les invraisemblables options déflationnistes de la commission

Attali : Ne faire progresser le pouvoir d'achat que par la diminution des prix et non par l'augmentation des salaires, va à l'encontre des logiques économiques les plus élémentaires.

La CFE-CGC rappelle que l'inadéquation de l'offre commerciale française n'a rien à voir avec les imperfections réelles du marché du travail, et qu'aucune législation du travail en France ne fait spécifiquement obstacle à la mobilité professionnelle... n'en déplaise aux bientôt nostalgiques du CNE et de son licenciement « sans motif » contraire au bon sens et au droit le plus élémentaire.

Ce n'est pas en précarisant le salarié que l'on réussira réduire les déficits publics, mais au contraire en redonnant confiance en la capacité de notre économie à rebondir, à créer de nouveaux emplois, et à rémunérer loyalement le travail.

Ce n'est pas sur les décombres d'un dynamisme social certes à réinventer, que se construit le dynamisme économique. La confiance en l'avenir est essentielle.



Médecine du travail : détournements?

Le président du Syndicat de la santé au travail CFE-CGC, Bernard Salengro, rapporte de nombreux témoignages de confrères, témoins de montages financiers pratiqués par certains employeurs qui détournent des sommes de caisses de médecine du travail au profit d'opérations immobilières.

Cela permettrait, par exemple au MEDEF, d'avoir un siège local "financé par la médecine du travail" (TF1, 7.11.2007). Mais "rien ne se passe (...), les directions régionales du travail ne font pas leur travail" (France Inter, 7.11.2007).

Point Presse No 54 / 14.11.2007 / 16.00

RETRAITE DES REGIMES SPECIAUX : BIENVENUE A LA TABLE DES NEGOCIATIONS !

La CFE-CGC a toujours privilégié la concertation depuis les premières étapes de la réforme des retraites des régimes spéciaux. Nous faisons vivre ce dialogue par nos propositions depuis plus d'un mois tant avec le Ministère du travail qu'avec les entreprises SNCF, RATP, EDF, GDF et avec l'ensemble de la branche des industries électriques et gazières.

Cette volonté de dialogue constructif et de force de proposition a déjà permis d'obtenir des avancées positives pour les salariés des régimes spéciaux.

Depuis le 13/11/07, d'autres partenaires syndicaux, qui jusque là n'étaient pas dans une logique de conciliation, semblent vouloir nous rejoindre. Nous leur disons bienvenue à la table des négociations !

Bienvenue également à l'Etat qui accepterait d'envoyer un observateur aux côtés des partenaires sociaux de chaque régime ; ce qui ne peut nuire au dialogue. Outre sa présence, ce qui compte c'est la caution de l'Etat sur le financement des mesures négociées.



Service de presse : Tél : 01 55 30 12 56 / Fax : 01 55 30 12 60 Mél : presse@cfecgc.fr
Michel Ciesiolka : Tél : 01 55 30 12 59 / Mob : 06 80 35 00 59

Vos contacts locaux :

B. BARRET - ORV
Poste (2-105) 1753
Délégué syndical

R. MONNIER - ORV
Poste (2-105) 1238
Délégué personnel (sup)

B. BOUSQUET - IND
Poste (2-721) 3111
Délégué syndical

M. GUYOMARD - REN
Poste (2-172) 1710
Délégué syndical

B. THIBAUT - ORV
Poste (2-105) 1795
Représentant syndical.

Retrouvez les dernières informations sur le BLOG : <http://www.cfecgc-alcatel-cit.org/>